



Plainte pour non présentation d'enfants

Par **cava62**, le **28/06/2008** à **14:29**

bonjour,

je suis censé avoir mon droit de visite avec ma fille les 1er, 3ème et 5 ème dimanche du mois. Depuis le mois de mars, depuis la date du jugement, mon ex concubine me refuse catégoriquement. Je n'ai donc jamais pu avoir ma fille. J'ai donc porter plainte et je viens d'avoir une réponse.

la réponse est : " un rappel à la loi a été adressé à l'auteur et il a été suffisant pour faire cesser le trouble ".

Je ne comprends pas parce que mon problème n'a toujours pas été résolu puisqu'elle m'interdit toujours de la voir.

merci de votre aide

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008** à **16:16**

Faites appel à un huissier la prochaine fois que vous aller chercher votre fille.

Il constatera de façon incontestable que votre ex fait des difficultés à l'exercice de vos droit. Une fois le PV rédigé, déposez plainte à nouveau en produisant les constatations d'huissier. Compte tenu d'un antécédent, ce nouveau dossier devrait produire les effets escomptés. Cordialement

Par **JUGE**, le **30/06/2008** à **13:41**

VA PORTER PLAINTA A CHAQUE FOIS ET KLAXONNE DEVANT LE LOGEMENT DE TON EX POUR QUE LA PETITE ENTENDE.ENVOIE DES CARTES POSTALES POUR GARDER UN LIEN LA BAS OU A SON ECOLE.TELEPHONE A L INSTITUTEUR POUR AVOIR DES NOUVELLES ,ENVOIE UN COURRIER AVEC AR a ton ex en lui rappelant ses obligations+copie a l ecole si necessaire;